

la halle agricultuReLe

LYON la Duchère <<<

DE L'ÉCOQUARTIER
À LA CITÉ
NOURRICIÈRE
& SOLIDAIRE

Réponse à l'appel à projet de l'ANRU
“les quartiers fertiles.”
NOVEMBRE 2020



SOMMAIRE



*S'adosser
à la force
du végétal,
pour
développer
une
puissance
d'agir*

Thierry Boutonnier
artiste plasticien



LES ENJEUX DU PROJET

4

1/ LOCALISATION

4

2/ DESCRIPTION DU PROJET

4

3/ LIEN AVEC LE NPNRU

6

4/ LE CANDIDAT ET SES PARTENAIRES

8

5/ CALENDRIER

8

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

10

1/ CONTEXTE DU PROJET D'AGRICULTURE URBAINE

11

→ CARTE DE L'INTÉGRATION DU PROJET DANS LE TERRITOIRE

12

2/ AMBITION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROJET

15

3/ STADE D'AVANCEMENT DU PROJET & PLAN D' ACTIONS ADAPTÉ

19

4/ GOUVERNANCE & PILOTAGE OPÉRATIONNEL

21

5/ DIMENSION INNOVANTE DU PROJET

24

PRÉSENTATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU PROJET

26

RÉCAPITULATIF DES FINANCEMENTS SOLLICITÉS

28

ANNEXES

30

LES ENJEUX DU PROJET

Après être passée d'une cité HLM des années 1960 à un Écoquartier attractif dès 2013, le quartier de la Duchère ambitionne d'aller encore plus loin dans sa démarche d'urbanisme durable pour développer l'agriculture urbaine et devenir une cité nourricière et solidaire. Principalement occupée par des terres agricoles et boisées jusqu'au milieu du XX^e siècle, la Duchère opère ainsi une sorte de « retour à la terre » moderne et inclusif centré autour d'une « Halle agricole ».

L'appel à projets « Les quartiers fertiles » rejoint l'ambition du Nouveau projet national de renouvellement urbain (NPNRU) à la Duchère et provoquera un effet de levier considérable.

1/ LOCALISATION

Le projet de cité nourricière et solidaire se propose de développer une polarité agricole forte sous la forme d'une « Halle agricole » dans le secteur de la Sauvegarde, cœur de cible du NPNRU avec le secteur du Château. Il ambitionne aussi de couvrir le QPV de Lyon la Duchère et plus globalement l'ensemble de l'écoquartier pour créer des sites de production maraîchère et pour mettre en réseau et dynamiser les multiples sites de pratiques agricoles « domestiques » développés notamment dans le cadre du PNRU entre 2013 et 2020, en projet ou potentiels.

Cf. « carte de l'intégration du projet dans le territoire » p. 12.

Le NPNRU en cours offre une nouvelle opportunité d'investir de manière temporaire les terrains libérés par les démolitions tant sur le secteur de la Sauvegarde que sur celui du Château pour initier une véritable production maraîchère sur site.

Au-delà du périmètre du quartier de la Duchère, le projet prévoit de s'appuyer sur les sites de production agricole environnants pour consolider la production maraîchère duchéroise et l'écosystème agricole local : ferme d'insertion de l'Abbé Rozier (Écully), ferme Perraud à Saint-Rambert et à proximité directe du QPV du Vergoin (dernière ferme de Lyon, dans le 9^e arrdt) ou encore le jardin pédagogique du site de la cressonnière de Vaise (9^e arrdt de Lyon également), situés respectivement à 1 km, 4,5 km et 1,5 km de la Duchère.

2/ DESCRIPTION DU PROJET

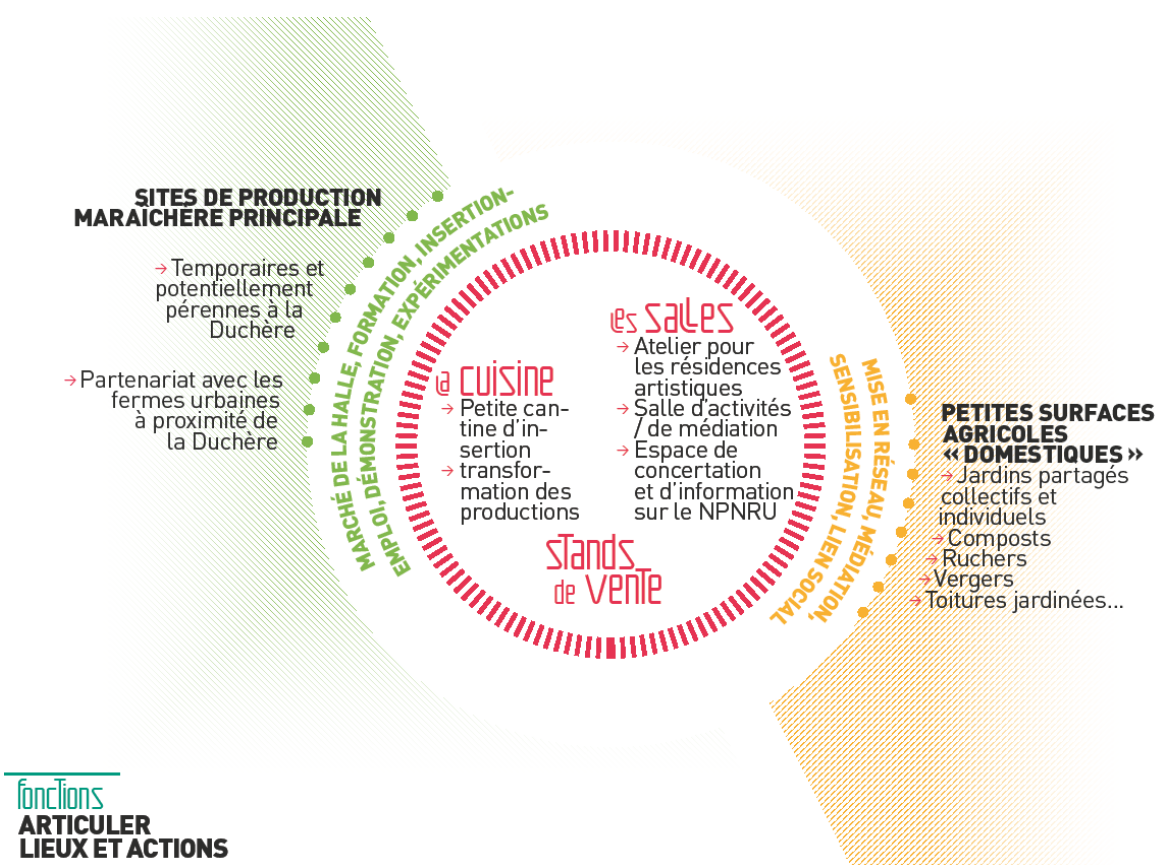
Le projet consiste à **créer une « Halle agricole » à la Sauvegarde**, ayant pour vocation d'une part à développer et amplifier une « culture » agricole et écologique dans le quartier, et d'autre part à « cultiver » le lien social, le vivre-ensemble et le pouvoir d'agir des habitants et usagers à travers des créations participatives et des actions de sensibilisation autour de l'alimentation, la santé et l'environnement. Le qualificatif « agricole » rend compte de ce double objectif d'agriculture et de culture au sens large.

Ce lieu central, hybride et incontournable agrègera et valorisera les expériences maraîchères, arboricoles et écoresponsables existantes et impulsera de nouvelles pratiques dans le quartier. Il favorisera le lien interterritorial entre le centre et les périphéries. **La Halle sera couplée à des sites de production maraîchère** - au sein du quartier et à proximité - permettant la revente, à coût accessible, de fruits et légumes produits en circuits courts aux habitants du territoire. Elle constituera ainsi un lieu de



développement économique et commercial (vente des productions, restauration, création d'emplois directs et indirects, parcours d'insertion, attractivité du territoire), mais aussi un lieu d'innovation sociale et solidaire. Élément de coopération territoriale polymorphe et multi-usages, elle accueillera des artistes en résidence et favorisera des actions de créations participatives et des ateliers pédagogiques autour de la santé, l'alimentation, le développement et l'aménagement durables. Elle permettra ainsi de sensibiliser les habitants aux questions de transition écologique et de renforcer leur pouvoir d'agir autour de projets fédérateurs. La Halle servira aussi de support pour aller plus loin dans la concertation sur le NPNRU et renforcer l'implication des habitants dans le devenir de leur territoire. L'ambition est d'imaginer un modèle de gouvernance qui puisse, depuis la conception jusqu'à la programmation et la gestion, donner la place à un quorum représentatif des partenaires du projet en tant que personne morale ou physique, potentiellement sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Habitants, acteurs associatifs, artistes, acteurs institutionnels, acteurs économiques et élus concernés assumeront ensemble la responsabilité et la gouvernance du site et des projets. Enfin, cette Halle s'appuiera sur une identité culturelle, artistique et esthétique forte, où la création et les démarches artistiques seront au cœur du projet pour offrir une approche neuve, esthétique et décalée de l'agriculture urbaine et sensibiliser un public plus large. Partant du constat que les arts sont un puissant levier de récits, de sensibilisation et d'inclusion, artistes et plasticiens seront parties prenantes de la construction, l'administration et la gestion collective du lieu.

→ Cf. annexe « Une journée à la Halle agricole », p. 32.

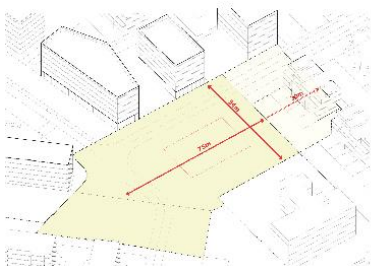


Modulable en fonction des besoins et moyens financiers disponibles, ce projet de Halle agricole pourrait recouvrir 800 m² des 2800 m² d'espaces libres. Elle se veut ouverte et « indéfinie » pour placer habitants et acteurs locaux au cœur du projet en les rendant acteurs de sa définition, programmation et mise en œuvre.

→ Voir « Gouvernance & pilotage opérationnel », p. 21.

→ Cf. annexe « Exemples de structures de Halles », p. 33.

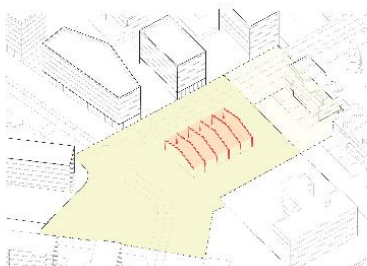
UNE HALLE AU COEUR DE L'ESPACE CENTRAL



Un dimensionnement et une implantation à concevoir selon le contexte bâti et paysager

la halle
LES INTENTIONS
POUR LE BATIMENT

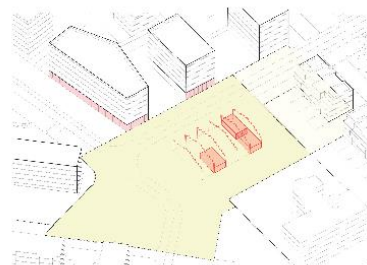
UNE STRUCTURE IDENTIFIABLE, PÉRENNE



Une structure pour abriter et accueillir au sein d'un espace ouvert : marché, événements

Une structure pour signaler la halle dans le quartier

UNE PROGRAMMATION ÉVOLUTIVE



Des modules construits, à définir selon les besoins.

Une évolutivité nécessaire de l'enveloppe et des édifices pour accueillir différents programmes au fil du temps.

3/ LIEN AVEC LE NPNRU

Le projet Halle agricole, et plus largement de cité nourricière et solidaire, s'inscrit dans la continuité du projet national de renouvellement urbain (PNRU) de Lyon la Duchère. Lancé en 2003, le PNRU est caractérisé depuis plus de 15 ans par une ambitieuse approche environnementale de son urbanisme. Cette démarche d'urbanisme durable, qui valorise notamment la dimension végétale et paysagère, a permis la labellisation Écoquartier en 2013, confirmée par l'obtention de la labellisation étape 4 en 2018. Cette dernière étape de la labellisation distingue les bonnes pratiques en matière d'évaluation et d'amélioration continue des projets. Le projet urbain d'origine a connu un saut qualitatif en termes de développement durable, intégrant davantage les préoccupations environnementales et d'efficacité énergétique dans la 2^e tranche des opérations. En complément de la création d'espaces publics valorisant la topographie du site et les éléments paysagers existants (talus herbeux, arbres de grand développement, massifs arbustifs et fleuris, arbres d'alignement...), des innovations ont été proposées sur les opérations d'habitat à partir de 2014-2015 pour intégrer notamment des espaces jardinés. Les opérations situées en bordure du parc du Vallon proposent ainsi des cœurs d'îlots partagés et jardinables, certaines résidences disposent de compost, de terrasses partagées pouvant accueillir des bacs jardinés, une serre en toiture, un verger...

Les parcelles situées le long du parc du Vallon entre les maisons de ville ont également été pensées pour accueillir, à terme, des jardins potagers ou fleuris ou des vergers. Pour permettre leur appropriation, ces aménagements ont été en outre accompagnés d'initiatives pédagogiques pour former les habitants au jardinage. Un jardin pédagogique de 500 m² a notamment été financé par la SERL pendant 18 mois (« le jardin d'Émile ») sur les terrains libérés par la démolition de la « barre des mille ». De nombreuses pratiques de jardinage ont été développées et sont aujourd'hui encore animées par les structures socio-éducatives du quartier et par les habitants : jardins collectifs et parcelles jardinées, jardins et bacs jardinés partagés développés par les copropriétés et le Foyer Protestant, jardins pédagogiques développés par les écoles, composts, ruches...

6



↳ Bac jardiné et composts au sein de la résidence Natura Parks, printemps 2019



↳ Parcelle jardinable entre les maisons de ville situées en bordure du parc du Vallon, novembre 2020

Aujourd'hui, la dimension paysagère et jardinée du quartier est un des éléments majeurs du plan de composition urbaine du secteur de la Sauvegarde, en cohérence avec le PNRU et avec le souhait d'une « cité jardin » émis par les habitants de la Duchère dans le cadre de la concertation depuis 2015. Le NPNRU s'articule en effet autour des notions de « cité paysagère » ou « cité jardinée » pour le secteur de la Sauvegarde et de « parc habité » pour le secteur du Château. Cette ambition a été intégrée aux cahiers des charges des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et de maîtrise d'œuvre des espaces publics pour le secteur de la Sauvegarde. En concertation avec le Conseil citoyen de la Duchère, il a été décidé de retenir, pour la Sauvegarde, des équipes proposant de développer une « cité nourricière » où l'agriculture urbaine sera développée autour d'un lieu central d'animation et d'expérimentation sous la forme d'une Halle. De plus, **la concertation amorcée en septembre 2020 autour de l'élaboration du plan de composition urbaine de la Sauvegarde a confirmé l'intérêt des habitants pour le développement de jardins potagers et d'une halle centrale favorisant la rencontre entre des personnes de tous âges et de tous horizons**. Ce lieu servira aussi de support pour la concertation sur le projet de NPNRU : point d'information sur le projet, de débat et de projets (urbanisme transitoire, préfigurations, végétalisations...).

Programmation et temporalité du NPNRU

Secteur de la Sauvegarde

La démolition des barres 520-530 permet de libérer un foncier de 1 hectare, qui pourra accueillir des aménagements temporaires en lien avec l'agriculture urbaine et la Halle.

À terme, des espaces de jardins collectifs seront développés dans les cœurs d'îlots ou sur les toitures des nouveaux programmes construits, sur les espaces publics (en bordure de la place centrale ou du square des 400 par exemple) ainsi que sur les espaces résidentialisés en accompagnement des opérations de requalification du parc social ancien conservé. Sur les toitures, des cultures à haute valeur ajoutée comme le safran pourront également être intégrées dès la conception des nouvelles constructions. De même, des vergers pourront être créés de manière diffuse (rues jardinées, prolongement du parc du Vallon...) ou concentrée (square des 400).

Un travail sera engagé par GrandLyon Habitat, en lien avec l'aménageur et les équipes d'architecte en chef et de maîtrise d'œuvre des espaces publics, sur la résidentialisation des barres requalifiées afin d'intégrer cette dimension jardinée, en lien avec les attentes des habitants et usagers du quartier. À l'occasion des résidentialisations, une réflexion sera également à mener sur l'utilisation possible des caves en rez-de-chaussée aujourd'hui condamnées et qui pourraient être aménagées, afin de développer la culture de micro-pousses ou de champignons.

Secteur du Château

L'aménagement du secteur du Château s'inscrit dans une temporalité plus lointaine, qui n'entre pas dans celle de l'appel à projet. Cependant, la dimension agriculture urbaine sera également intégrée au projet et le foncier libéré par la démolition de la barre et du centre commercial pourra faire l'objet d'aménagements transitoires en lien avec l'agriculture urbaine. Le plan de composition qui sera élaboré traduira le prolongement du Parc du Vallon sur le secteur du Château et des espaces jardinés pourront être intégrés dans la composition urbaine. À plus court terme, une réflexion sera engagée avec Alliade Habitat sur les aménagements qui pourraient être proposés dans le cadre du projet de résidentialisation des 4 tours du Château et en lien avec l'aménagement des espaces publics et la création d'un cheminement piéton majeur.

4/ LE CANDIDAT ET SES PARTENAIRES

Structure porteuse : Ville de Lyon

Collectivités concernées : Ville de Lyon et Métropole de Lyon,

Partenaires : ferme de l'Abbé Rozier, ferme Perraud, Conseil citoyen, Centre social de la Sauvegarde, VRAC, SERL, GLH, LMH, Alliade, SACVL, Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, Maison Lyon pour l'emploi, Mission locale, AIDEN, AJD-Mirly, REED, AFEV, Attrape-couleurs, Troisième Colline, Collectif Secondes Œuvres, écoles, CinéFabrique, collège Schœlcher, lycée La Martinière Duchère, École Supérieure de la Martinière Diderot, pôle Lyve Lyon Ouest, Ronalpia, le Tuba, Les Pousses d'or, BienÉlevées...

Contacts

Mission Lyon la Duchère

Bruno Couturier, Directeur

bcouturier@grandlyon.com

bruno.couturier@mairie-lyon.fr

04 37 49 73 98

Chloé Lamy-Joly, Chargée de communication et de concertation

chloe.lamy-joly@mairie-lyon.fr

04 37 49 73 99

5/ CALENDRIER

La réalisation de ce projet de cité nourricière et solidaire à la Duchère s'inscrira dans le temps long et s'articulera avec les grandes étapes du renouvellement urbain du quartier.

En articulation avec la concertation sur le plan de composition urbaine de la Sauvegarde, le 1^{er} semestre de l'année 2021 sera consacré à l'initialisation du projet : études techniques, juridiques et budgétaires pour asseoir la faisabilité du projet. La préfiguration sera partagée au second semestre 2021 en concertation avec l'ensemble des partenaires du projet et en 1^{er} lieu les habitants et usagers. Un collectif de gouvernance sera constitué et aura pour mission la définition de la programmation, des prototypes et premiers aménagements. La fin 2021 et l'année 2022 seront dédiées à la mise en œuvre opérationnelle du projet à la Sauvegarde, qui s'étalera de 2023 à 2026 (période durant laquelle des projets d'agriculture urbaine pourront être déployés au Château).

2020
élaboration

1^{ER} SEMESTRE
2021
initialisation

- Appel à projets pour l'exploitation agricole temporaire du terrain des ex-barres 520-530 à la Sauvegarde (l'hal)
- Études de faisabilité technique et juridique de la halle agricole et de la structure de portage (SCIC) via des missions d'AMO
- Constitution du collectif de gouvernance de la halle agricole
- Co-conception de la halle agricole avec les habitants, les parties prenantes intéressées au collectif de gouvernance et l'équipe de MOE des espaces publics
- Poursuite de la concertation sur le NPNRU secteur Sauvegarde (plan de composition)
- Pâturage des moutons de la Bergerie urbaine dans le parc du Vallon
- Amplification de la vente de produits maraîchers locaux en circuit court à la Sauvegarde en association avec VRAC (préfiguration de la vente au sein de la halle agricole)

2^E SEMESTRE
2021
préfiguration

- Travaux et mise en œuvre des 1^{res} actions sur le terrain des ex-barres 520-530 à la Sauvegarde : maraîchage, jardin pédagogique, pépinière...
- Aménagements temporaires de préfiguration de la halle agricole (en concertation et coproduction usagers/habitants/MOE/collectif de gouvernance)
- Définition de la programmation de la halle avec le collectif de gouvernance
- Création de la forme juridique de la halle (SCIC ?) + embauche de 2-3 ETP (selon moyens financiers)
- Travaux d'aménagement et mise en œuvre du projet de jardin collectif entre la résidence pour personnes âgées et la halle

2022
consolidation

- 1^{re} récolte de la production maraîchère temporaire sur le terrain des ex-barres 520-530 à la Sauvegarde
- Construction de la halle agricole et mise en œuvre partenariat de sa programmation
- Vente des productions maraîchères locales (< 15 km) et ultra-locales (maraîchage temporaire à la Sauvegarde) dans la halle agricole
- Intégration, dans le cahier des charges des consultations des opérateurs-concepteurs des opérations de logements à la Sauvegarde, des conditions de mise en œuvre permettant la réalisation de toitures jardiniées et jardins potagers (notamment pour des cultures à haute valeur ajoutée)
- Intégration, dans les cahiers de préconisation de résidentialisation/requalification GLH, des projets de cultures dans les caves (champignons, endives...)

2023-2026
suivi &
réalisation

- Bilans réguliers et adaptation de la programmation de la halle agricole
- Définition des plans de cultures agricoles et des parcelles mobilisables
- Mise en œuvre des cultures à haute valeur ajoutée (safran, champignons, endives) et des jardins potagers dans les espaces résidentiels et publics
- Aménagement d'un site de production maraîchère temporaire sur les terrains libérés par la démolition de la barre 110 et du centre commercial au Château

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

The background is a solid teal color. In the top right corner, there are two short, horizontal white lines. A large, dark teal curved shape, resembling a quarter-circle or a large arc, starts from the bottom right and curves upwards and to the left, partially obscuring the lower right portion of the page.

1/ CONTEXTE DU PROJET D'AGRICULTURE URBAINE

Un territoire aux pratiques et aux potentiels agricoles importants

Après une ambitieuse mutation urbaine démarrée il y a 18 ans et une démarche d'urbanisme durable ayant abouti à la labellisation écoquartier en 2013, le quartier de la Duchère compte aujourd'hui de nombreux atouts pour développer des projets d'agriculture urbaine.

➤ Cf. « carte de l'intégration du projet dans le territoire », p. 12.

Des pratiques de jardinage à petite échelle et à vocation domestique existent sur de multiples sites dans l'ensemble du quartier et sont animées par des collectifs d'habitants et des structures socio-éducatives. Le quartier compte en effet aujourd'hui plus de 1 500 m² de jardins potagers (partagés ou individuels) et de cœurs d'îlots privatifs jardinés, 9 zones de compostage, 1 plateforme de broyat et 3 ruchers. Les espaces verts et boisés du lycée la Martinière Duchère sont aussi entretenus par les moutons de la Bergerie urbaine. **Plus de 1 000 m² sont également disponibles pour développer d'autres petites surfaces jardinées sur les domaines privés et publics** (voir carte de la Duchère, cité nourricière).

Le quartier dispose en outre d'un **potentiel foncier intéressant pour implanter une Halle agricole** au cœur de la Sauvegarde dans le cadre du NPNRU, **et pour développer des surfaces maraîchères à vocation productives**. Le NPNRU en cours offre notamment l'opportunité d'investir de manière temporaire les terrains libérés par les démolitions pour lancer une véritable production maraîchère sur site : 1 ha est disponible dès la fin 2020 à l'emplacement des anciennes barres 520 et 530 à la Sauvegarde, et 1 ha sera disponible également à partir de 2026 à la place de l'actuelle barre 110 et du centre commercial du Château.

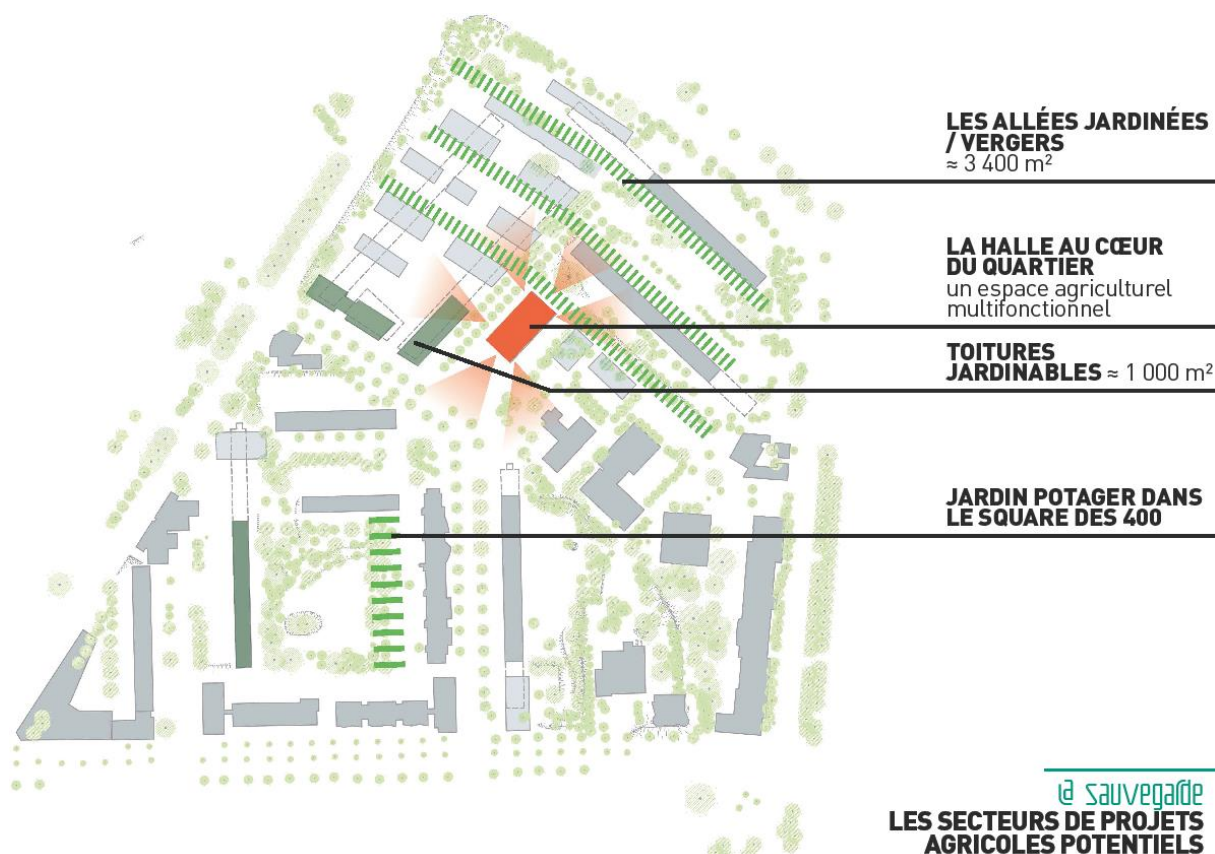
Enfin, le projet prévoit de s'appuyer sur l'écosystème agricole environnant pour consolider la production maraîchère duchéroise : ferme d'insertion de l'Abbé Rozier exploitée par l'association AIDEN (Écully), ferme Perraud à Saint-Rambert (Lyon 9) ou encore le jardin pédagogique du site de la cressonnière de Vaise (Lyon 9).



➤ Rucher sur le toit du bâtiment Lyon Ouest, au Château et géré par un apiculteur basé à Balmont : API Environnement



➤ Tomates poussant spontanément sur le terrain des ex-barres 520 et 530 à la Sauvegarde, septembre 2020



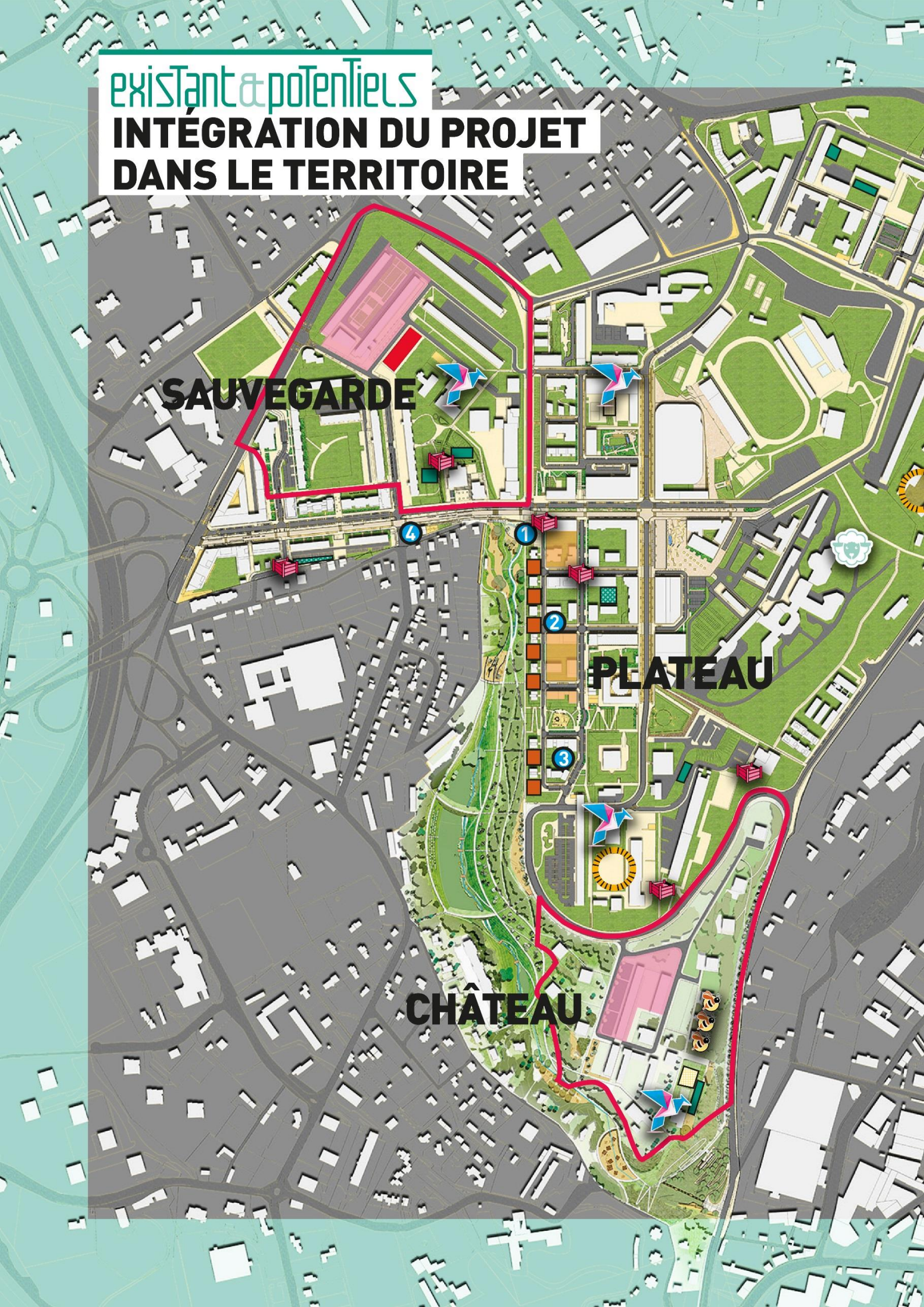
existant & potentiels

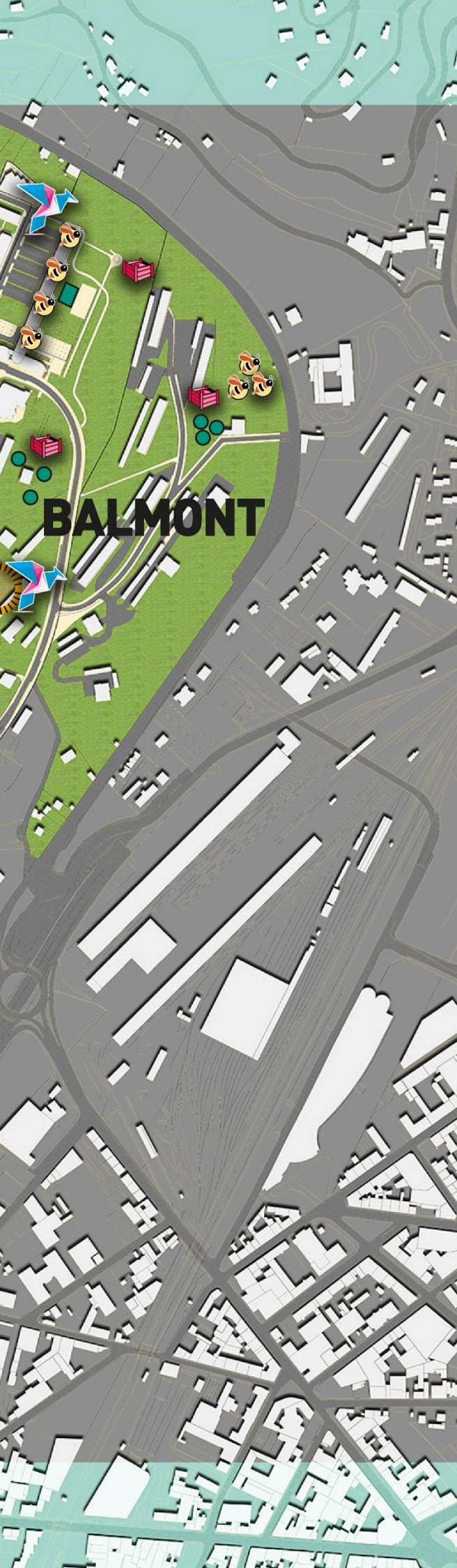
INTÉGRATION DU PROJET DANS LE TERRITOIRE

SAUVEGARDE

PLATEAU

CHÂTEAU





 Périimètre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) 2015 - 2030

PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS

1. Jardin d'Émile - Jardin partagé associatif sur domaine privé // $\approx 500 \text{ m}^2$
2. Jardin potager privé - Résidence Natura Parks // $\approx 150 \text{ m}^2$
3. Verger privé - Résidence Teknicolor // $\approx 900 \text{ m}^2$
4. Plateforme de Broyat - Compost, Animation & Gestion par l'association AIDEN // $\approx 250 \text{ m}^2$

PROPOSITIONS DE FUTURS PROJETS

-  Projet de création d'une halle agricole // entre 800 et 2 200 m^2
→ Actions temporaires et pérennes
-  Projets de production maraîchère temporaire // $\approx 20\,000 \text{ m}^2$
-  Projet trame verte école / LPO

POTENTIELS DE JARDINS A DEVELOPPER

-  Projets de jardins partagés sur espace public // $\approx 350 \text{ m}^2$
→ Terre végétale en quantité suffisante
→ Dispositif d'arrosage mise en œuvre
-  Projets de jardins partagés sur domaine privé // de 150 à 600 m^2

JARDINS

-  Jardins potagers existants
-  Bacs jardinés existants
-  Jardins et espaces jardinables à investir ou à réinvestir
-  Jardins pédagogiques existants dans les écoles
-  Jardins pédagogiques en projet dans les écoles
-  Composts existants
-  Ruches
-  Pâturage par les moutons de la Bergerie urbaine

Un projet ancré dans les dispositifs et initiatives existants sur le territoire

En proposant une production maraîchère de qualité au cœur du quartier et accessible à tous, le projet s'articulera avec la stratégie agricole et alimentaire de la Métropole de Lyon qui vise notamment à développer une agriculture durable de proximité et une activité économique de territoire liée à l'agriculture durable ; à faire reculer les précarités alimentaires et intégrer l'alimentaire dans les politiques d'aménagement ; et à permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé et développer une culture locale de l'alimentation responsable.

La vocation multifonctionnelle de la Halle agricole permettra de traiter de nombreuses thématiques comme la santé, l'alimentation, l'environnement, l'emploi-insertion, le développement économique, l'éducation, la culture, le réemploi, le lien et la mixité sociale, le pouvoir d'agir.... Le projet s'articulera par conséquent avec les nombreux dispositifs et initiatives existants sur le territoire dans le cadre :

- du Contrat de Ville Métropolitain 2015-2022, de la Convention locale d'Application de la Ville de Lyon et de sa déclinaison en Projet de Territoire de Lyon la Duchère coélaboré avec le Conseil Citoyen ;
- du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole de Lyon (PATly) en cours d'élaboration ;
- du Plan d'Action vers une alimentation durable de la Ville de Lyon, qui se traduit d'ores et déjà par la fourniture aux écoles de la Duchère de 40% de produits biologiques et de 60% de produits d'origine ou de production locale, situés dans un rayon de 200 km autour de Lyon ;
- du Contrat local de Santé de la Ville de Lyon ;
- du Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Ville de Lyon qui soutient les projets de développement durable des écoles, et du Plan d'Éducation au Développement Durable de la Métropole de Lyon (PEDD) ;
- du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi ;
- la Charte de la participation de la Métropole de Lyon ;
- La Charte de coopération culturelle de la Ville de Lyon qui mobilise les grands équipements culturels lyonnais pour intervenir dans les quartiers prioritaires ;
- le Projet culturel de territoire (PCT) de la Duchère qui vise à encourager l'accompagnement artistique et culturel du projet urbain avec une priorité sur les secteurs Sauvegarde et Château, et vise à intégrer une démarche patrimoniale et artistique dans les aménagements d'espaces publics.

Le projet sera mis en œuvre de manière partenariale et s'appuiera sur l'écosystème d'acteurs engagés sur le territoire pour amplifier leurs actions, notamment :

- le Centre social de la Sauvegarde, chef de file du développement durable sur le territoire depuis 10 ans, organisateur de la commission développement durable qui propose des actions partenariales avec toutes les structures porteuses du quartier, animateur de 3 jardins partagés et d'un jardin pédagogique, organisateur d'ateliers de transformation alimentaire et de repair café... ;
- le Collectif Santé Duchère, créé en 2009 et rassemblant 20 structures du quartier pour promouvoir la santé via l'alimentation, l'activité physique et le bien-être (une vingtaine d'actions par an) ;
- l'ensemble des établissements scolaires du primaire et du secondaire, tous labellisés E3^o par l'Éducation Nationale ;
- les acteurs publics de l'emploi localisés à la Duchère : la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE) qui a lancé un parcours découverte des métiers de l'agriculture fin 2020, la Maison Lyon pour l'Emploi et la Mission locale de Lyon ;
- les structures d'insertion par l'activité économique implantées dans le 9^e et qui portent notamment des chantiers d'insertion autour du jardinage, maraîchage et de la transformation alimentaire : AJD Mirly, AIDEN (qui intervient sur les jardins partagés de la Duchère, le site de la Cressonnière



Concours de cuisine « les Duch'chefs » organisé par le centre social de la Sauvegarde, VRAC et la Mission Duchère, octobre 2018



Formation au jardinage par la société coopérative Pystiles, dans le jardin pédagogique d'Émile, septembre 2017

(Lyon 9) et la ferme de l'Abbé Rozier (Écully), et REED ;

- les acteurs de l'entrepreneuriat (entrepreneurs ou structures d'accompagnement), notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), comme le pôle LYVE Lyon Ouest, Ronalpia et le TUBA ;
- La société coopérative Pystiles, qui forme et accompagne les habitants aux pratiques du jardinage (dans le cadre du jardin pédagogique d'Émile en 2018-2019 et des 3 copropriétés récentes depuis lors) ;
- la bergerie urbaine, qui assure la « tonte » des espaces verts et boisés du lycée la Martinière Duchère par un troupeau de moutons ;
- les artistes implantés localement comme la Galerie d'Art contemporain L'Attrape-couleurs, au sein de laquelle une artiste travaille sur des projets liés à la qualité et la transformation des aliments (« du pain dure » et « végétaux modifiés »), l'association de plasticiens architectes et designers TroisièmeCOLLINE, et le Collectif Second(e)s œuvres en résidence artistique au Château dans le cadre du NPNRU.
- les acteurs du NPNRU : Groupe SERL, équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et des espaces publics sur le secteur de la Sauvegarde, bailleurs sociaux, promoteurs, ou encore le Conseil citoyen.



➤ Pâturage par les moutons de la Bergerie urbaine au lycée la Martinière Duchère, février 2020



➤ Projet « végétaux modifiés » de l'artiste Morgane Demoreuille

2/ AMBITION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROJET

Un projet à la croisée d'enjeux majeurs du territoire

La combinaison de l'implantation d'une exploitation maraîchère à la Duchère et d'une Halle agricole multifonctionnelle à la Sauvegarde répond à des enjeux majeurs du territoire :

→ Réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la santé

Le développement d'une production maraîchère biologique dans le quartier associée à des partenariats avec d'autres producteurs environnants et à un point de vente dans la Halle agricole vise à développer une filière alimentaire en circuits courts et garantissant l'accès des habitants à des produits frais de qualité à des prix abordables. De plus, les ateliers de médiation et de sensibilisation dispensés dans la Halle sur les questions de santé, alimentation, écologie et la pratique du jardinage impulseront et consolideront des changements de comportement en matière d'activité physique et de lien social. La création d'une cuisine et d'un restaurant alternatifs, engagés et solidaires au sein de la Halle participera aussi de cette dynamique en proposant la transformation des fruits et légumes produits localement.

→ Renforcer le vivre-ensemble et « faire quartier »

Lieu de vie, lieu de démonstration de pratiques jardinées et lieu de création artistique et d'action culturelle ainsi que d'animations et d'événements festifs autour de thématiques variées (santé, alimentation, écologie...), la Halle agricole vise à favoriser la rencontre, le partage et l'expérience collective entre les habitants (nouveaux et anciens, des secteurs renouvelés et non renouvelés) et usagers du territoire (salariés, entreprises et commerces, associations, scolaires...). Elle ambitionne ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté d'intérêts communs.

→ Développer le pouvoir d'agir des habitants

La proposition de nouveaux modèles de conception, d'administration et de gestion de la Halle agricole vise à mettre en place une véritable cogouvernance avec les habitants et usagers pour permettre une réappropriation citoyenne des institutions, organismes, lieux et dispositifs, et par conséquent une coresponsabilité et une réimplication des habitants dans le devenir de leur quartier.

«

La proposition de nouveaux modèles de conception, d'administration et de gestion de la Halle agricole vise à mettre en place une véritable cogouvernance avec les habitants et usagers.

»



→ Développer une économie circulaire pourvoyeuse d'emplois de proximité

La création de sites de maraîchage à vocation productive permettra de développer une filière d'activités permettant des parcours d'insertion positifs pour des personnes éloignées de l'emploi et la création d'emplois directs (maraîchers, animateurs...) et indirects (logistique, fournisseurs, entreprises œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ou de l'alimentation et l'agriculture...).

→ Développer les pratiques artistiques et intégrer la démarche patrimoniale et les pratiques culturelles dans les aménagements publics

Depuis la rentrée 2020, des artistes et associations culturelles intégrant les enjeux environnementaux et agricoles dans leurs créations se sont implantés dans le quartier. Ils proposent une approche esthétique et sensorielle des thématiques agricoles et durables. Ces démarches artistiques participatives augmentent la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'actions des habitants. Elles permettent aussi de renouveler le public et de le toucher plus largement les familles. La création et la cogestion d'un lieu agricole intégrant le déploiement de résidences d'artistes permettrait de créer un réseau culturel et de le placer au cœur d'un projet de territoire afin de permettre un exercice plus égalitaire et intense des droits culturels des habitants.

→ Accroître le rayonnement et l'attractivité du territoire

Le développement de l'agriculture urbaine permettra d'aller au-delà de la démarche Écoquartier du PNRU pour créer un territoire nourricier et renforcer une identité centrée sur la transition écologique, tant sur le plan de l'aménagement urbain (dimensions agricoles, végétales, énergétiques...), des usages et comportements des habitants (jardinage, compostage, consommation locale, recyclage, solidarité...) que de l'adresse économique (filrière nouvelle autour de l'agriculture, l'alimentation et l'économie sociale et solidaire). Sur le volet économique, des cultures agricoles à forte valeur ajoutée pourraient en outre être développées dans le cadre du NPNRU pour répondre à l'objectif de développer la mixité fonctionnelle du quartier en attirant des entreprises spécialisées, et de participer ainsi au renforcement de l'attractivité économique du quartier. Par exemple, des micro-pousses ou des champignons pourraient être cultivés dans des caves en rez-de-chaussée aujourd'hui condamnées et dont le devenir sera interrogé à l'occasion des résidentialisations des barres requalifiées par GrandLyon Habitat. De même, la culture de safran pourra être installée sur le toit d'une des futures constructions de la Sauvegarde¹. En résonnance avec le quartier, cette culture pourrait en outre servir de support pour toucher d'autres publics.

↳ Cf. « Les cultures de champignons », p. 36.

Un projet générateur de retombées positives pour le territoire

Impact économique

Plusieurs externalités positives peuvent être attendues sur le plan économique. Le projet permettrait en premier lieu d'accueillir de nouvelles formes d'activités avec des retombées directes en termes de création d'emplois sur le territoire et la création d'une nouvelle filière économique en tant que telle.

L'installation d'une nouvelle structure dédiée à l'agriculture urbaine sur le quartier de la Duchère viendra renforcer l'offre de solutions locales en termes d'emplois et d'offres d'insertion. Les impacts attendus seront multiples : depuis la facilitation de parcours d'insertion jusqu'à la création d'emplois directs. Ils s'inscriront dans le développement d'une économie

¹ Un projet a été porté dans ce sens par l'entreprise « BienÉlevées » sur les îlots 24-25 de la tranche 2 du PNRU, mais n'a pu aboutir pour des raisons techniques. Sa reprise en démarrage du NPNRU à la Sauvegarde permettrait de concevoir d'emblée des toits compatibles avec ce type de culture sur les nouvelles constructions.

«
La création et la cogestion d'un lieu agricole intégrant le déploiement de résidences d'artistes permettrait de créer un réseau culturel et de le placer au cœur d'un projet de territoire afin de permettre un exercice plus égalitaire et intense des droits culturels des habitants.

»



Dans un premier temps, le projet pourrait nécessiter la création a minima de 2 ETP pour le maraîchage et l'administration des activités de la Halle.



circulaire à Lyon, pourvoyeuse d'emplois en proximité à destination de personnes parfois faiblement qualifiés initialement. Au stade actuel du projet, ces impacts sont encore difficiles à évaluer très précisément. Dans un premier temps, le projet pourrait nécessiter la création a minima de 2 ETP pour le maraîchage et l'administration des activités de la Halle.

Grâce au développement d'espaces de vente en circuits courts dédiés (éphémères ou permanents) pour les produits frais locaux et de qualité, le projet permettra de proposer aux habitants une offre complémentaire, diversifiée et accessible économiquement. Il élargira l'offre des 4 marchés forains du quartier de la Duchère et offrira de nouvelles formes de débouchés à des producteurs locaux.

Pour les entreprises et les salariés du territoire, usagers au même titre que les habitants, ils verront l'offre de commerces s'enrichir (par exemple dans la restauration) et auront la possibilité de s'impliquer dans des projets locaux en lien direct avec la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la marque employeur des entreprises, voire d'y contribuer directement au sein de la structure juridique (SCIC). De manière indirecte, l'attractivité économique du territoire se trouvera renforcée et la qualité de vie au travail améliorée.

Enfin, des impacts sont attendus sur l'entrepreneuriat via la possibilité d'expérimenter in situ des projets de création d'activité au stade de l'incubation.

Impact social

En accord avec le Projet de Territoire de la Duchère 2016-2020, le projet de Halle agricole permettra de renforcer le pouvoir d'agir des habitants ainsi que leur implication dans le devenir de leur territoire. La mise en place d'une structure cogérée par les habitants/usagers, les professionnels et les élus du territoire permettra de faire valoir un modèle horizontal en coresponsabilité pour que chacun devienne acteur de son quartier et des changements engagés dans le cadre du NPNRU.

La Halle agricole sera également créatrice de lien social, notamment entre anciens et nouveaux habitants, mais aussi entre habitants de secteurs renouvelés et à renouveler, via des activités de jardinage et de compostage, des ateliers participatifs et pédagogiques pour adultes, des chantiers d'insertions, la participation des scolaires, l'implication d'artistes en résidence mais aussi la mise en place d'événements festifs.

En favorisant les récoltes participatives et festives des publics scolaires et des groupes constitués d'associations partenaires (centre social, Aiden, collectifs d'habitants et syndicats de copropriétaires) ce lieu encouragera la rencontre entre les habitants de la Duchère et au-delà. Dans une démarche pédagogique « de la graine à l'assiette » les enfants pourront par exemple venir avec leurs enseignants cueillir leur dessert ou leur goûter sur les arbres fruitiers.

D'un point de vue sanitaire et social le projet participera à réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la santé via une alimentation de qualité accessible à tous, notamment en produits frais, en favorisant le sentiment de prise sur son environnement, ou via le jardinage comme activité physique et de lutte contre la sédentarité.

En outre et d'une manière transversale, la Halle sera un support idéal pour développer les pratiques culturelles des habitants tout en renforçant l'exercice de leur droit d'accéder, de participer et de prendre part à l'élaboration de la vie culturelle de leur quartier. La Halle structurera un réseau local d'acteurs culturels ; elle soutiendra la création et l'émergence de formes artistiques nouvelles sur les thématiques agricole, écologique et durable.

Impact environnemental et urbain

Le projet de développer une cité nourricière et solidaire à la Duchère aura un impact sur l'aménagement, le cadre de vie et les usages du territoire. Intégré dès aujourd'hui par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et de maîtrise d'œuvre des espaces publics dans le cadre de l'élaboration du plan



D'un point de vue sanitaire et social le projet participera à réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la santé via une alimentation de qualité accessible à tous, notamment en produits frais, en favorisant le sentiment de prise sur son environnement, ou via le jardinage comme activité physique et de lutte contre la sédentarité.



de composition urbaine du NPNRU secteur Sauvegarde, ce projet d'agriculture urbaine se traduit par de nombreuses évolutions par rapport au schéma d'intention initial sur ce secteur. La valorisation et l'amplification de la trame végétale et paysagère de la Sauvegarde sont désormais envisagées également sous l'angle nourricier avec l'étude de la plantation d'arbres fruitiers, de potagers, de venelles et de toitures jardinées... L'ensemble de ces aménagements ainsi que la création d'un site de production maraîchère temporaire sur les terrains libérés par la démolition des barres 520 et 530 participeront au développement de la biodiversité du secteur, et à son renforcement par le prolongement du parc du Vallon jusque dans la Sauvegarde.

De même, la création de la Halle agricole suppose la création d'une micro-centralité au cœur du secteur de la Sauvegarde afin de favoriser son rayonnement, son fonctionnement, et son usage par une grande mixité de publics.

Par la mise en réseau des pratiques et initiatives existantes des habitants, usagers et acteurs socio-culturels de la Duchère, cette Halle contribuera en outre à valoriser et amplifier les pratiques de production et de distribution agricole de proximité à l'échelle du quartier. Cette dynamique devrait à son tour engendrer la mise en culture de parcelles potentiellement jardinables (individuelles/collectives, publiques et privées), vergers, pâturages, composts...

Les actions de médiation et de sensibilisation au développement durable qui seront déployées dans la Halle (alimentation, santé, maraîchage écologique, biodiversité...) participeront enfin à faire évoluer les comportements (consommation énergétique, conso alimentaire, respect de la biodiversité, recyclage, gestion de l'eau...) en faveur de la transition écologique.

«
La valorisation et l'amplification de la trame végétale et paysagère de la Sauvegarde sont désormais envisagées également sous l'angle nourricier avec l'étude de la plantation d'arbres fruitiers, de potagers, de venelles et de toitures jardinées.
»

3/ STADE D'AVANCEMENT DU PROJET & PLAN D'ACTIONS ADAPTÉ

État de la réflexion

À ce stade de la réflexion, les conditions de gouvernance et de portage ad hoc (SCIC) chargée de développer les projets sous et autour de la Halle agricole, ne sont pas encore précisément définies. La Ville a déterminé des orientations générales du projet, ses objectifs et ses enjeux. Une phase d'études sera nécessaire pour définir les contours précis du fonctionnement du projet. Elle sera confiée à des AMO.

Une première AMO aura pour mission de réaliser des études de faisabilité technique, juridique et financière de la Halle agricole. Une mission d'ingénierie sera également lancée pour étudier les conditions techniques et juridiques de la création de la future structure porteuse de la Halle (SCIC). Enfin, une autre AMO sera sollicitée pour accompagner la création et le fonctionnement du futur collectif de gouvernance de la Halle.

Dès à présent, les études engagées par la SERL, aménageur, et l'architecte en chef chargé de définir le plan de composition urbaine du secteur de la Sauvegarde intègrent les différentes ambitions et objectifs de la démarche « quartier fertile ». La concertation avec les habitants pour enrichir les propositions de la maîtrise d'ouvrage est en outre engagée.

«
La Ville a déterminé des orientations générales du projet, ses objectifs et ses enjeux. Une phase d'études sera nécessaire pour définir les contours précis du fonctionnement du projet. Elle sera confiée à des AMO.
»

Plan d'actions demandées au financement

Les financements sollicités auprès de l'ANRU portent sur 4 grands volets :

- **L'animation territoriale et l'ingénierie de projet**
 - o Lors de la phase de préfiguration du projet, la coordination des acteurs, le suivi opérationnel et financier du projet ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du projet sont assurés par l'équipe projet de la Mission Lyon la Duchère en charge du projet de territoire et du pilotage du NPNRU sur les secteurs Sauvegarde et Château. Du



Une réflexion spécifique sera menée autour de la mise en place de paniers solidaires permettant aux ménages modestes d'accéder à une alimentation saine et responsable à prix réduits.



fait d'un financement forfaitaire au titre de la convention de site il n'y a pas de demande complémentaire au titre de l'appel à projet.

- Une demande de poste d'administrateur est inscrite à la demande de financement
 - De même une fonction d'animateur des espaces jardinés et/ou de conseil auprès des collectifs d'habitants (réparti entre le Centre Social Sauvegarde et l'association AIDEN) est financée via des financements Politique de la Ville. Ce poste sera à terme rattaché à la structure porteuse de la Halle agricole (SCIC)
 - Une **Mission d'ingénierie** avec l'appui de l'URSCOP permettra d'étudier les conditions techniques, administratives et financières de la création de la future structure porteuse du projet (SCIC).
- **La création d'une Halle agricole** au centre du secteur en renouvellement urbain de la Sauvegarde sera le lieu ressources et d'activation de projets. Elle se veut un lieu ouvert et « indéfini » pour placer les habitants et les acteurs locaux au cœur du projet : de la définition à la programmation. Une AMO sera chargée de définir les conditions techniques, juridiques et financières de la construction de l'équipement. Une autre AMO sera sollicitée pour accompagner le collectif de gouvernance de la structure porteuse (création et fonctionnement).
 - **l'investissement pour du matériel permettant l'exploitation des parcelles jardinées, des vergers et autres composts.**
 - **le co-financement**, de manière complémentaire aux actions financées dans le cadre de la programmation politique de la Ville, **pour l'accompagnement des habitants et des acteurs locaux** en particulier dans les domaines du développement durable, de l'alimentation, de la santé et de la culture.

Fonctionnement du projet

Les modalités de phasage du plan d'actions, d'exploitation et d'animation envisagées de 2020 à 2026 sont précisées dans le planning (cf. p. 8).

La production maraîchère sur site (terrains libérés par les démolitions) nécessitera une phase d'étude pour définir le type et les méthodes de culture (plein champ, permaculture, plantations en bacs...), le type d'aménagement à prévoir, les variétés cultivées, le plan de culture, le modèle économique... Un appel à projet permettra de consulter de futurs exploitants sur la base d'un cahier des charges favorisant des cultures et des modes de conception et d'exploitation favorisant la biodiversité, l'économie circulaire, et l'économie sociale et solidaire.

Une réflexion spécifique sera menée autour de la mise en place de paniers solidaires permettant aux ménages modestes d'accéder à une alimentation saine et responsable à prix réduits. Cette réflexion sera conduite en lien avec la production maraîchère sur site, avec l'association VRAC qui propose déjà la vente de quelques produits frais à prix abordables, mais aussi avec les producteurs locaux comme la ferme de l'abbé Rozier et la ferme Perraud.

La Halle nécessitera quant à elle des études techniques, juridiques et financières dans le cadre d'une AMO (cf. plan d'action demandées au financement, ci-dessus). La constitution du collectif de gouvernance sera également accompagnée par une AMO pour identifier et mobiliser les acteurs, les acculturer au projet et structurer le collectif. Ce collectif sera ensuite en charge d'établir la programmation de la halle (thèmes et modalités des animations, médiations, événementiel...) et d'assurer la gestion de l'équipement (cf. gouvernance et pilotage opérationnel, ci-dessous).

4/ GOUVERNANCE & PILOTAGE OPÉRATIONNEL

Responsabilités du candidat et des partenaires

Ce projet est coordonné par la Ville de Lyon qui assure le pilotage de la démarche globale et l'animation du partenariat en lien étroit avec la Mission Lyon la Duchère, comandatée par la Ville et la Métropole de Lyon pour assurer la conduite du Contrat de Ville et du NPNRU.

Chaque porteur de projet assure la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre de ces actions.

Acteurs du quartier

De nombreux acteurs de la Duchère, sont déjà très investis dans les différents champs que souhaitent développer le projet de quartier nourricier et solidaire (cf. « carte de l'intégration du projet dans le territoire », p. 12). Parmi eux : les structures socio-éducatives (centres sociaux et MJC), les associations locales, notamment les associations et collectifs de jardiniers, les associations d'insertion, les organismes HLM, le Groupe SERL, l'architecte en chef de l'opération d'aménagement de la Sauvegarde et l'équipe de Maîtrise d'œuvre des futurs espaces publics. L'enjeu est d'amplifier et d'articuler les pratiques autour d'un lieu fédérateur (la Halle agricole).

Par ailleurs, l'écosystème des acteurs culturels et artistiques du territoire est d'ores et déjà mobilisé. Certains investissent déjà, dans le cadre de leur pratique culturelle ou artistique, le champ du vivant, du rapport de l'être humain à la nature, des pratiques alimentaires et agricoles, du jardin, de l'écoresponsabilité.

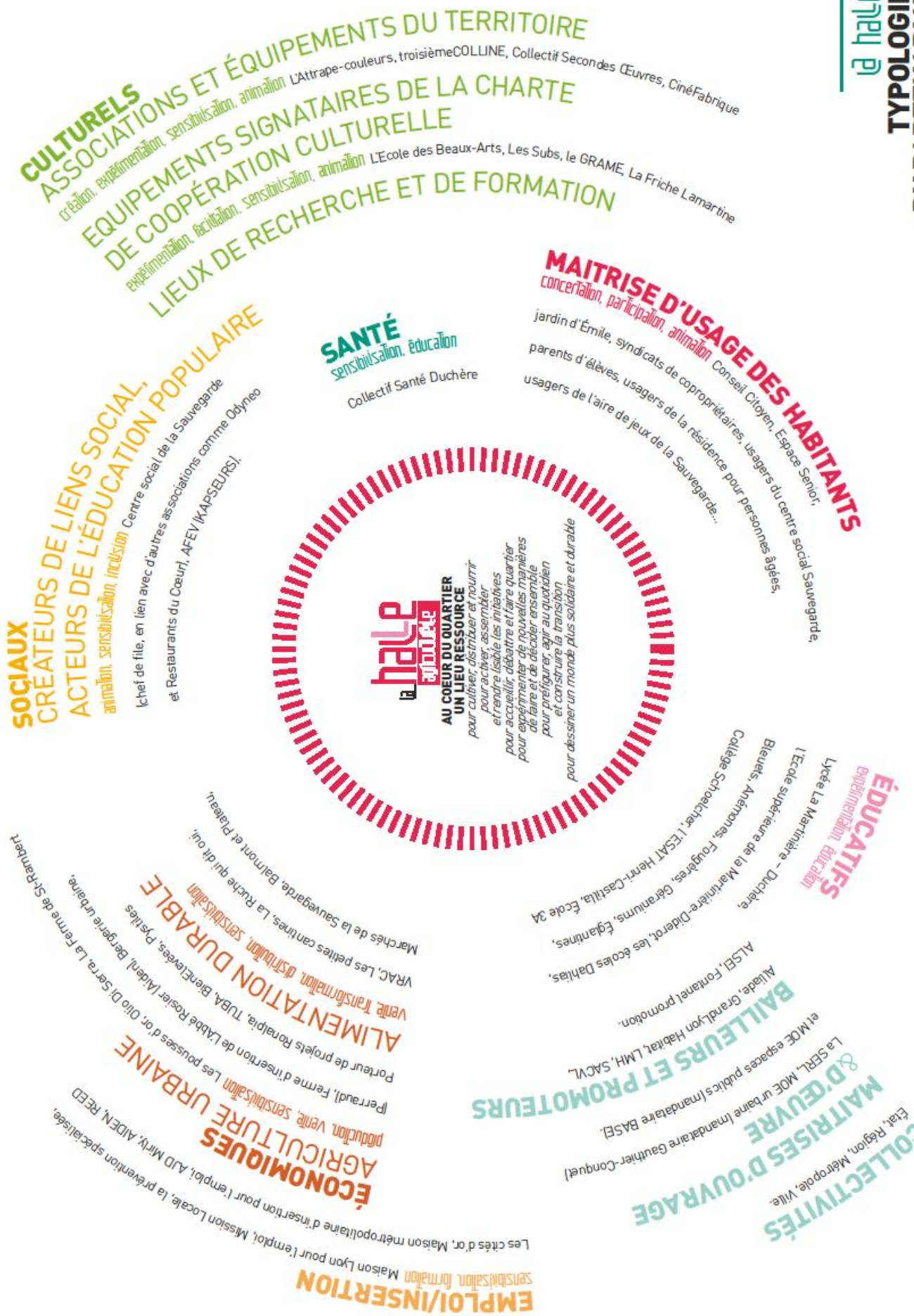
Enfin, dans la continuité des démarches de concertation conduites dès 2015, qui se sont traduites par l'association du Conseil citoyen au choix de l'architecte en chef et de l'équipe de Maîtrise d'œuvre des espaces publics à la Sauvegarde, **une phase de concertation autour de la conception même de la Halle agricole est programmée dès l'automne-hiver 2020-2021**. Dans le cadre de la concertation sur le plan de composition urbaine de la Sauvegarde avec les équipes de maîtrise d'œuvre, les habitants seront associés pour définir collectivement la forme architecturale/spatiale du projet, son intégration dans le NPNRU de la Sauvegarde, ses usages et ses principes d'animation.

Des ateliers et focus-groupes thématiques seront organisés auprès des différents publics-cibles, et notamment avec les acteurs identifiés comme des membres potentiels du futur collectif de gouvernance, et participeront à la constitution de ce dernier. Des rencontres avec des partenaires potentiels et des visites de sites à vocation similaire pourront être réalisées pour bénéficier de sources d'inspirations et de retours d'expérience variés. Après cette définition collective du projet, une première programmation pourra être définie par les membres du collectif de gouvernance. Des expérimentations pourront être menées courant 2021 tant sur la construction de la structure physique du lieu (réalisation de prototypes), que sur son identité culturelle et son animation (esthétique, partenaires, modes et périodes d'animation) ou sa gestion. Des ateliers réguliers seront organisés avec les parties prenantes pour tirer les enseignements de ces expérimentations.

«

Dans le cadre de la concertation sur le plan de composition urbaine de la Sauvegarde avec les équipes de maîtrise d'œuvre, les habitants seront associés pour définir collectivement la forme architecturale/spatiale du projet, son intégration dans le NPNRU de la Sauvegarde, ses usages et ses principes d'animation.

»



Des modalités de recueil de la parole des habitants seront en outre mises en œuvre à plusieurs reprises pour évaluer le ressenti des habitants et des usagers. À l'issue de cette phase d'expérimentations, un programme pourrait être déployé dès 2022 et faire lui aussi l'objet de bilans annuels ou pluriannuels en concertation avec les habitants, acteurs locaux et parties prenantes, dans des instances de pilotage, coordination et suivi spécifiques, dont le comité de suivi participatif de la Duchère. Les budgets participatifs annuels pourraient aussi être proposés et validés par ces instances de pilotage. Cette concertation continue tout au long du projet doit permettre d'adapter en temps réel le projet à la réalité nécessairement évolutive du quartier, et de garantir ainsi sa pérennité.

Dispositif de pilotage en phase de montage puis de déploiement de projet

L'élaboration du projet d'agriculture urbaine fait l'objet d'un **portage politique par les élus de la Ville de Lyon et du 9^e arrondissement ainsi que les élus de la Métropole** (cf. courriers d'accompagnement du présent dossier de candidature).

La Mission Territoriale Lyon la Duchère, comandatée par la Métropole et la Ville de Lyon, a piloté techniquement la construction du projet de mars à novembre 2020. Une équipe projet a été constituée dans une approche pluridisciplinaire, mobilisant autour du directeur et du directeur adjoint (tous deux agent de la Métropole/DPU) l'ensemble des membres de l'équipe projet : la développeuse économique ; la chargée de développement social ; la chargée de mission Habitat, la chargée de mission GSUP, la chargée de mission santé, les deux chargés de communication (tous les 7 agents de la Ville de Lyon, Direction du Développement Territorial) ainsi que la chargée de développement culturel, (Ville de Lyon, Mission de Coopération Culturelle de la Direction des affaires Culturelles) et la directrice de projets du Groupe SERL.

L'équipe projet a également bénéficié de l'appui de l'AMO mobilisée par la Métropole de Lyon (Prestataire *Ma Ville Verte*) pour l'appui à la structuration du dossier de candidature.

La présente réponse à l'Appel à projets a été travaillée en lien avec les services municipaux (Direction du développement territorial et direction des espaces verts, Direction des affaires culturelles) et métropolitains concernés (Direction du Pilotage Urbain, Direction de la Maitrise d'ouvrage urbaine et service Agriculture urbaine) ainsi qu'avec l'aménageur de la ZAC de la Duchère et du NPNRU secteur Sauvegarde (Groupe SERL)

Pour la **phase de constitution du projet**, la gouvernance du projet s'inscrira dans les instances de gouvernance existantes complétées d'instances dédiées :

- **Un comité de pilotage « Quartier Fertile »**, se réunira 1 fois par an a minima. Présidé par les 4 adjoints au maire de Lyon investis dans la démarche (cf. courrier d'accompagnement), il réunira la maire du 9^e, les 3 vice-présidents de la Métropole et l'État ainsi que l'ensemble des parties prenantes : porteurs de projets, financeurs et partenaires ainsi que les représentants du conseil citoyen ;
- **Des comités techniques ad hoc**, se réuniront tous les 3 mois. Jusqu'à la création de la structure porteuse ils seront pilotés par la Mission Duchère avec l'ensemble des partenaires techniques ;

«
*Cette concertation continue
tout au long du projet doit
permettre d'adapter en temps
réel le projet à la réalité
nécessairement évolutive du
quartier, et de garantir ainsi sa
pérennité.*

»



Le volet culturel que nous souhaitons développer dans la Halle est le cœur de l'innovation du projet de cité nourricière et solidaire : il permet de renforcer le pouvoir d'agir des habitants par l'exercice de leurs droits culturels.



- L'association des représentants des habitants et des acteurs locaux se fera via le **comité de suivi participatif** qui, 3 fois par an depuis 2005, réunit la société civile organisée et en particulier les membres du conseil citoyen.
- Le projet d'agriculture urbaine participe aux enjeux du Contrat de Ville et aux projets de renouvellement urbain. **Une information régulière et des points d'étape lors des instances de pilotage** (Comité de pilotage politique de la Ville, Comité de pilotage Renouvellement urbain, Revue de Projet ANRU) ou techniques (Groupe Technique Urbain - mensuel ; Comité technique Opérationnel bimensuel) seront intégrés pour s'assurer de la cohérence et identifier les marges de progrès du projet d'agriculture urbaine.

En phase de montage et de déploiement

Création d'une structure porteuse (SCIC) qui portera un poste d'administrateur en charge de l'organisation, de la programmation de la Halle agricole et de l'animation de l'écosystème d'acteurs qui chacun gardent leur propre gouvernance liée à leur statut. **La structure intégrera également un poste d'animateur/technicien des espaces cultivés.**

Compétences du candidat et des partenaires

En plus des compétences de ses propres services, et celles des services de la Métropole de Lyon, **la Ville s'adjoindra des compétences spécifiques dans le cadre de 3 missions d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.** La Ville **s'appuiera également sur les structures associatives intervenant d'ores et déjà sur le territoire** de la Duchère dans le cadre des projets liés à la nature en ville, au développement durable et aux jardins partagés. Un certain nombre d'entre elles disposent de compétences en agriculture urbaine, s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire et sont financées dans le cadre des crédits politique de la ville.

5/ DIMENSION INNOVANTE DU PROJET

Le projet Halle agricole couplé à des sites de production maraîchère à la Duchère présente une **dimension innovante sur le plan culturel.**

Le volet culturel que nous souhaitons développer dans la Halle est le cœur de l'innovation du projet de cité nourricière et solidaire : il permet de renforcer le pouvoir d'agir des habitants par l'exercice de leurs droits culturels.

Horizon des politiques culturelles actuelles, les droits culturels désignent l'ensemble des droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, de choisir et d'exprimer son identité, d'accéder aux références et aux ressources culturelles. Ces droits autorisent le développement des capacités d'identification, de création d'une personne ainsi que sa participation au « développement culturel des communautés dont elle est membre » (Déclaration de Fribourg, mai 2007).

Lieu polymorphe et cogéré avec les habitants, point de convergence des initiatives agricoles du territoire, le **projet de Halle agricole répond en ce sens à trois enjeux de la démarche de mise en œuvre des droits culturels :**

- La dimension culturelle déplace l'approche de l'agriculture : elle transforme l'expérience des pratiques agricoles par les habitants, interroge et éclaire leurs enjeux de société et leurs problématiques

en matière de santé, d'environnement et d'alimentation. Elle est alors un puissant levier de récits, de sensibilisation et d'inclusion.

- Les pratiques artistiques, la création contemporaine, adossées aux thématiques écologiques, créent un langage commun entre habitants, usagers, professionnels et élus. Elles créent aussi un espace de partage et d'analyse des différents regards sur le quartier.
- Le modèle de gestion collective de la Halle engage les artistes du territoire, et notamment les artistes en résidence, aux côtés des habitants. Les habitants sont ainsi associés à la programmation des résidences ainsi qu'aux créations des artistes – résidents.

La Halle devient alors un lieu-ressource pour le développement de formations et recherches. Des partenariats peuvent être passés avec l'Université Lumière Lyon 2 (Master Direction de projets et d'établissements culturels) comme avec les écoles supérieures d'art lyonnaises afin de former les étudiants, futurs artistes ou professionnels de la Culture aux enjeux et à la mise en œuvre des droits culturels. Dans cette démarche partenariale, un contrat CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) peut être proposé à un doctorant afin de suivre et d'évaluer la démarche participative et inclusive de la Halle agricole. **La Halle est aussi un lieu - ressource pour le développement de formation locale et nationale en direction des agents des collectivités** en développant des partenariats avec le CNFPT et l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble.

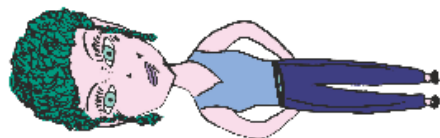
ANNEXES



UNE JOURNÉE À LA HALLE AGRICULTURELLE	32
EXEMPLES DE STRUCTURES DE HALLES	33
LES VERGERS À LA SAUVEGARDE	34
DES CULTURES EN RÉSONNANCE AVEC LE QUARTIER	35
LES CULTURES DE CHAMPIGNONS	36
L'ÉCOSYSTÈME DES ACTEURS LOCAUX	37
EXEMPLE DE « HALLE BOISÉE »	38

MARTINE

"Et si on passait une journée type à la halle ?"



MINA

"Je coordonne ce site magnifique ! Je mets en lien les acteurs, je programme et coordonne les ateliers et événements."



ROGER

"Je suis maraîcher et je travaille en permanence sur le site."



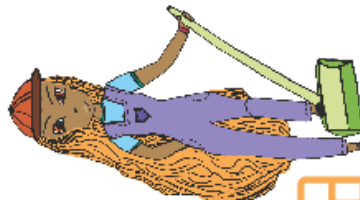
ENZO

"9h Je suis au centre de loisirs du Centre Social. J'ai rendez-vous pour faire un hôtel à insectes à la Halle. Je connais bien l'endroit ! la semaine dernière, j'étais venu avec ma classe de CM1 à un atelier pédagogique."



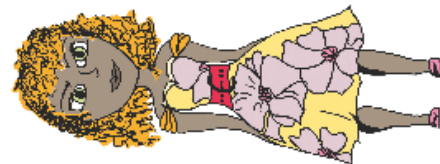
SONIA

"10h Moi, je commence un chantier d'une semaine avec la mission locale. Au programme : mise en place de tuteurs pour les tomates. Vite ! Je dois y être pour 10h !"



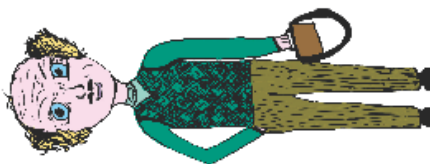
EMMA

"14h C'est parti pour l'atelier petits-pots pour bébés à partir de nos légumes récoltés à la halle."



DANIEL

"15h Je viens à un atelier de formation à la permaculture sur le site de production agricole qui est juste à côté de la halle."



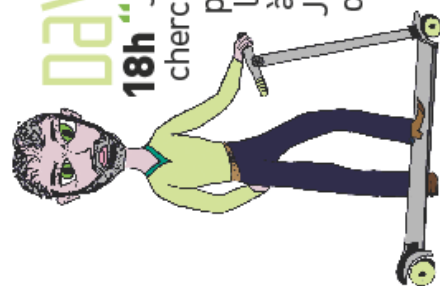
YANIS

"16h Je suis artiste en résidence. Je crée en ce moment une installation plastique avec des végétaux modifiés et je mène des ateliers participatifs avec une diététicienne."



DAVID

"18h Je viens chercher mon panier de légumes bio à la halle. Je fais coup double : la halle organise un marché paysan avec ses partenaires agriculteurs locaux."



SAÛMÈ

"19h C'est l'heure de se retrouver pour partager nos envies et nos idées pour faire évoluer cette halle. Ici il y a des élu-e-s, des usager-e-s, des professionnel-le-s... J'ai connu la halle grâce à un atelier de concertation sur le NPRU pour coconstruire la Sauvegarde de demain. J'ai été séduite par le lieu, je l'ai utilisé et je m'y suis investie."



EXEMPLES DE STRUCTURES DE HALLES

6. Quartier Fertile

ESPACE PUBLIC // LA HALLE AU COEUR DU QUARTIER

Des structures perennes



La ferme du Rail, Grand Huit Architectes

animées..



Agrocité Genevilliers, AAA

temporaires..



Structure temporaire, Mezzo Talk, Portugal

démontables..



Pavillon, Frankfurt, Ian Shaw Architectes



Pavillon, Frankfurt, Ian Shaw Architectes

pour activer, expérimenter...



La ferme du Rail, Grand Huit Architectes

Gouttier+Conquet - In Situ - Les Eclaireurs - Eco+Construire - Eodd // Mission d'urbaniste en chef du quartier de la Souvegarde // Septembre 2020

+ 39

ESPACE PUBLIC // LES RUES JARDINÉES

VERGER DISSÉMINÉS



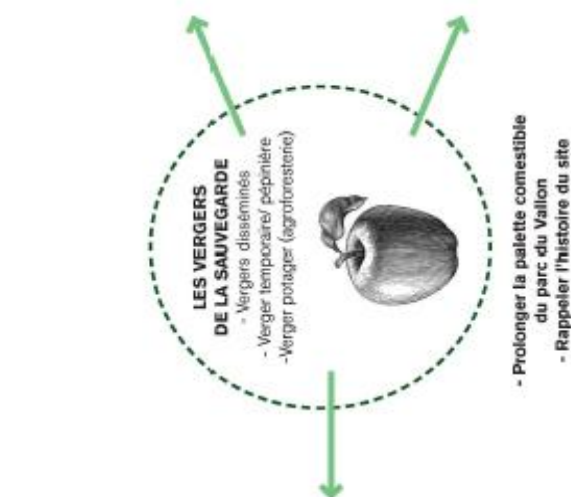
Exemple de vergers plantés dans l'espace public
- Récoltes associatives, participatives et festives

OU?

- sur l'ensemble du quartier

AVEC QUI?

- Association d'habitants
- Centre social



VERGER-POTAGER



Cultures associées/ agroforesterie

OU?

- Square des 400

AVEC QUI?

- Association d'habitants
- Centre social

VERGER TEMPORAIRE



Verger urbain installé dans le cadre des « Ateliers d'été de l'agriculture urbaine et de la biodiversité

OU?

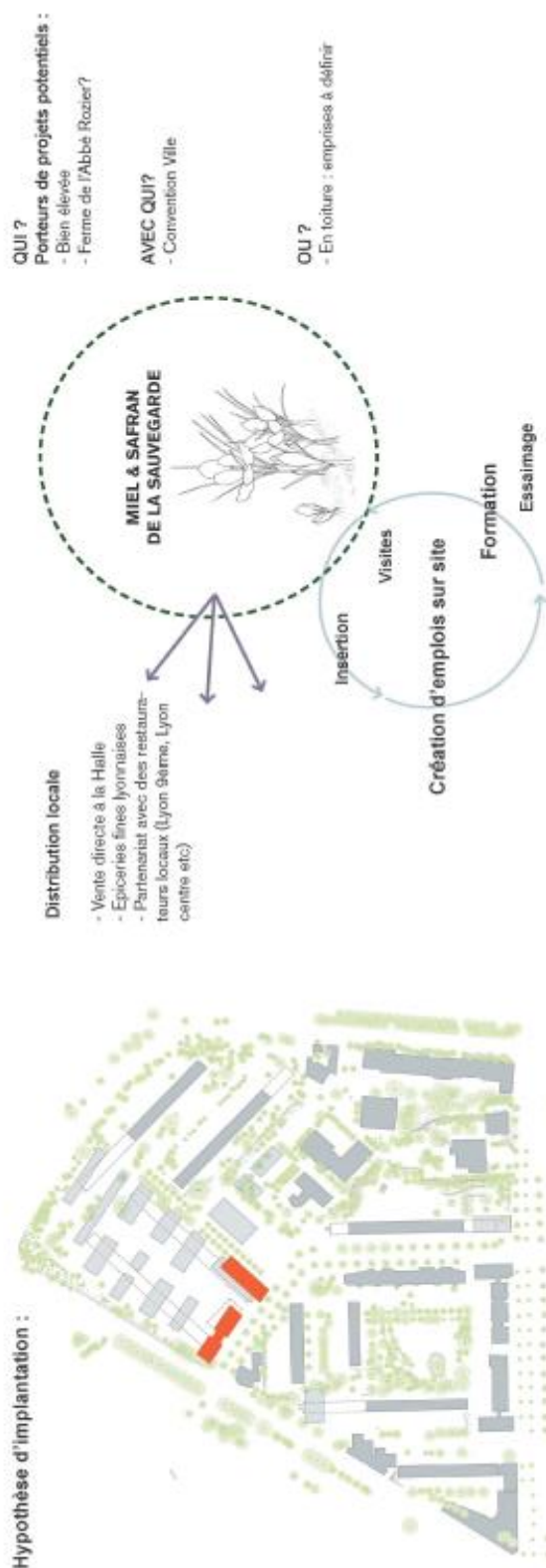
- Proximité de la halle

AVEC QUI?

- Association
- Centre social

6. Quartier Fertile

ESPACE PUBLIC // DES CULTURES EN RÉSONNANCE AVEC LE QUARTIER



Cité jardin



Cité jardin

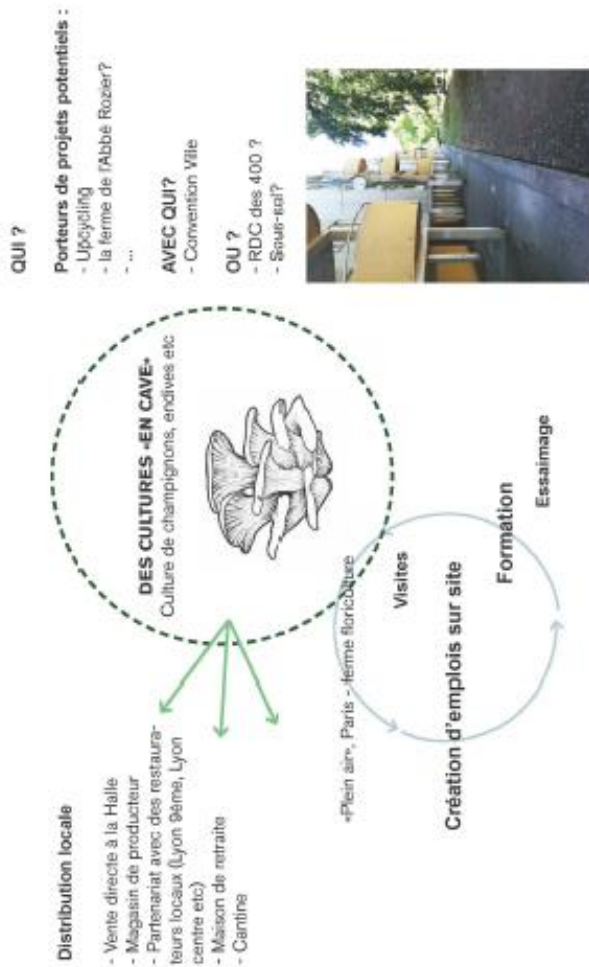


Cité jardin

ESPACE PUBLIC // DES CHAMPIGNONNIERES EN RDC



+ Coupe ?



Culture du champignons, «Upcycling»

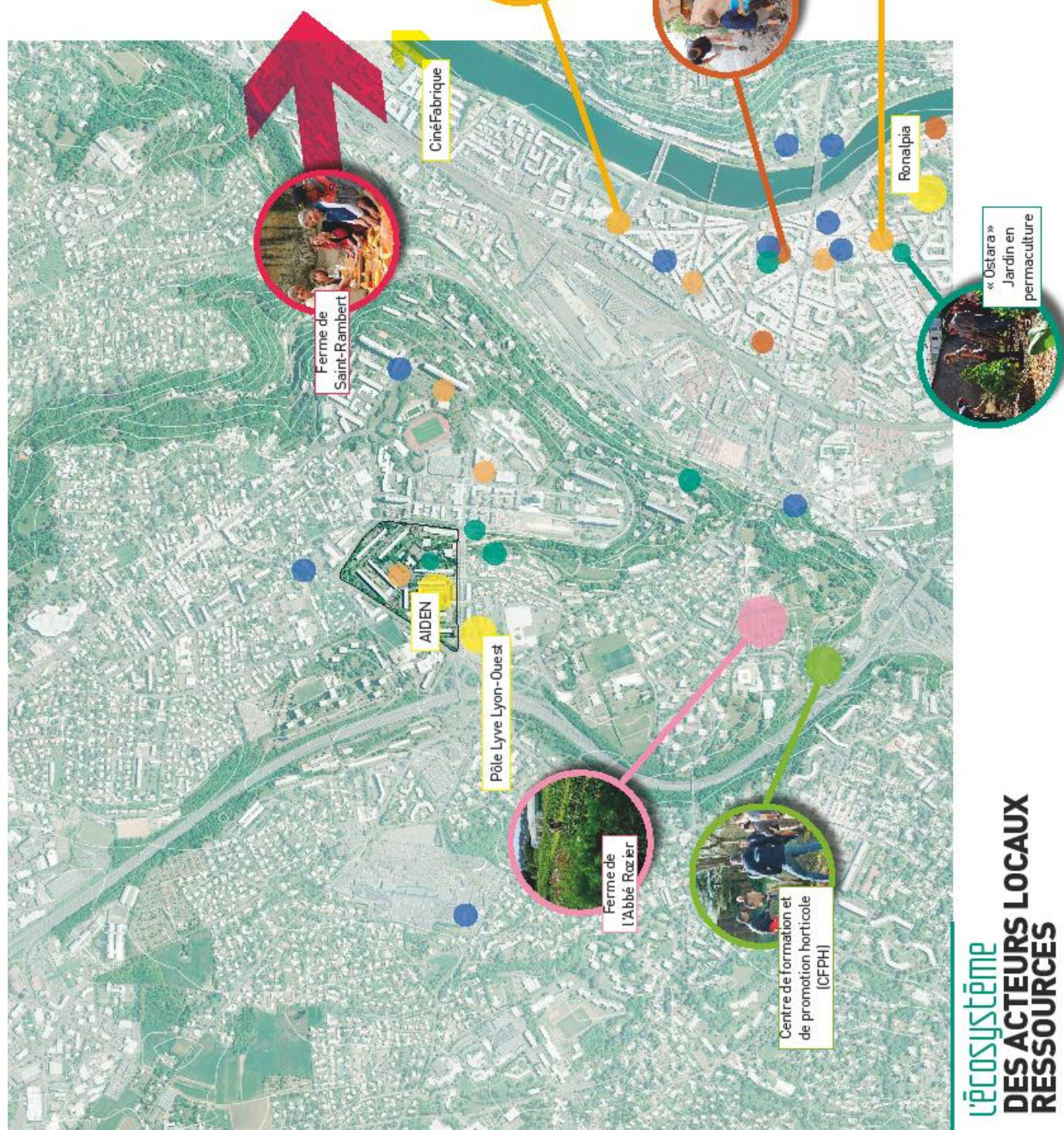


«Blanc de gris», Montréal



Culture du champignons, «Upcycling»

- MARCHÉS ALIMENTAIRES**
présence de producteurs locaux
- DISTRIBUTION DE PANIERS**
(AMAP, association d'économie sociale et solidaire, professionnels)
lien avec les producteurs périurbains et ruraux
- ACTEURS ÉCONOMIQUES**
- FERME URBAINE DE L'ABBÉ ROZIER**
- FERME DE SAINT-RAMBERT**
- ÉCOLE HORTICOLE D'ÉCULLY**
- JARDINS PARTAGÉS**
- COMPOSTEURS COLLECTIFS DE QUARTIER**



l'écosystème
DES ACTEURS LOCAUX
RESSOURCES

Travail présenté lors de l'exposition « la Sauvegarde demain : regards d'étudiants », qui a été suivie d'une soirée-débat avec les habitants de la Duchère en octobre 2020.

EXEMPLE DE « HALLE BOISÉE »
IMAGINÉE PAR M^{LE} SEIWERT,
ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LA MARTINIÈRE DIDEROT

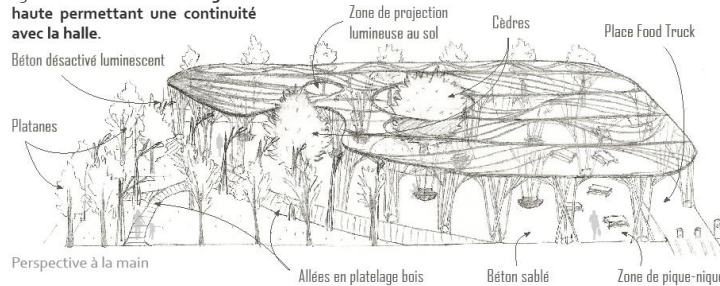
LA HALLE BOISÉE



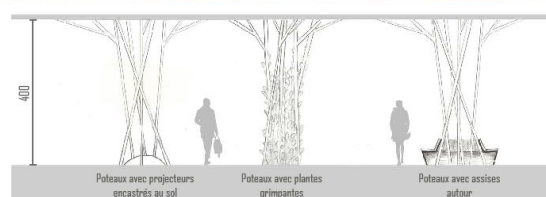
Lieu de rassemblement et de partage, la halle boisée s'affirme au sein du quartier de la Sauvegarde d'une part grâce à sa forme remarquable et d'autre part grâce à son **positionnement central**. Elle offre un espace abrité propice à l'**accueil de marchés, brocantes et autres événements**. Sa structure aux formes organiques soutient une toiture ajourée qui **filtre la lumière** et apporte une lumière tamisée bienvenue en été lors des fortes chaleurs. Des **jeux d'ombres et de lumières** viennent habiller et **animer le sol** essentiellement minéral. Enfin, au-delà de la halle, des cheminements pour les piétons et les cyclistes permettent de **relier la parcelle aux grands axes du quartier**. Ceux-ci sont entourés d'**îlots végétalisés** agrémentés d'une **strate végétale haute permettant une continuité avec la halle**.



Plan masse



Perspective à la main



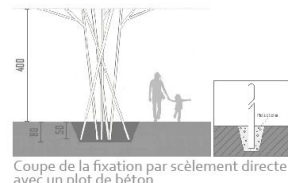
Typologie de poteaux de la halle



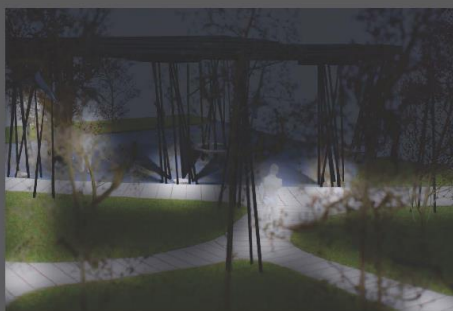
Maquette



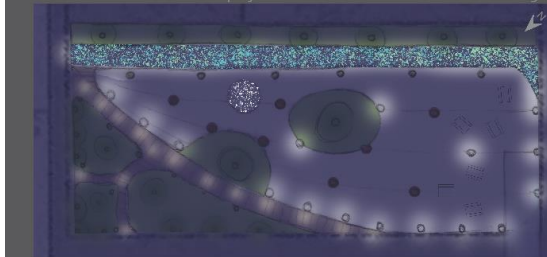
Coupe d'un candélabre



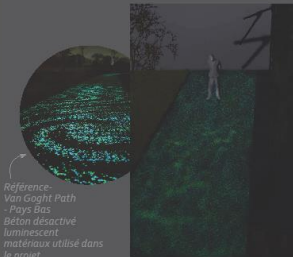
Le Jour - l'ombre de la toiture projetée au sol



La Nuit - un éclairage ponctuel des cheminements



Plan lumière



Référence:
Van Gogh Path
- Pays Bas
- Béton désactivé
luminescent
matériaux utilisés dans
le projet



LA HALLE BOISÉE

Lieu de rassemblement et de partage, la halle boisée s'affirme au sein du quartier de la Sauvegarde remarquable et d'autre part grâce à son positionnement central. Elle offre un espace abrité propice à l'accueil de marchés, brocantes et autres événements. Sa structure toiture ajourée qui filtre la lumière apporte une lumière tamisée bienvenue en été lors des fortes chaleurs. Des jeux d'eau et de lumière viennent habiller le sol essentiellement en au-delà de la halle, des pour les piétons et permettent de relier les grands axes du quartier sont entourés d'îlots agréables d'une haute perméabilité avec la halle.

la halle agricole

LYON la Duchère <<<

AU CŒUR DU QUARTIER, UNE RESSOURCE

pour cultiver, distribuer et nourrir
pour activer, assembler et rendre lisible les initiatives
pour accueillir, débattre et faire quartier
pour expérimenter de nouvelles manières de faire et décider ensemble
pour préfigurer, agir au quotidien et construire la transition
pour dessiner un monde plus solidaire et durable

Épicentres LA DUCHÈRE



Photographies et Illustrations

© Laurence Danière, © Mission Lyon la Duchère, © Thierry Fournier – Métropole de Lyon, © Bastien Boyer – La bergerie urbaine, © Équipe de maîtrise d'œuvre urbaine du NPNRU Sauvegarde (Gautier+Conquet - In Situ - Les Éclaireurs - Eco+Construire - Eodd), © École Supérieure de la Martinière-Diderot (M^{re} Seiwert)

Conception graphique et rédaction

Mission Lyon la Duchère

Réalisation : novembre 2020



La Duchère
LYON

MAISON DU PROJET
12 Bis Place Abbé-Pierre
69009 Lyon

—
04 37 49 73 90
mduchere@grandlyon.com

www.lyonduchere.org



AGENCE
NATIONALE
DES TERRITOIRES



GRANDLYON
la métropole

